

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 5 mars 2012 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2012.047

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2012;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande d'appui CPTAQ rang 13 Wendover ;
 - 7.2 Demande d'appui CPTAQ route 122 ;
 - 7.3 Demande Élodie Mills-Montesinos ;
8. Administration ;
 - 8.1 Transport adapté demande 2012 ;
 - 8.2 Transport adapté résultat 2011
 - 8.3 Proposition Xerox;
 - 8.4 Mois de l'arbre ;
 - 8.5 Congrès ADMQ ;
 - 8.6 Liste des personnes endettées envers la municipalité ;
 - 8.7 Location salle municipale période des fêtes ;
 - 8.8 Commission itinérante FQM ;
 - 8.9 Avis de motion – règlements taxation travaux ruisseau des Prairies et ses embranchements ;
 - 8.10 Réforme cadastrale conditions d'aliénation d'anciens chemins municipaux ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 31 décembre 2011 et 31 janvier 2012 ;
 - 9.2 Comité incendie substitut ;
 - 9.3 Vente camion incendie 1977 ;
 - 9.4 Achat compresseur ;
 - 9.5 Logo incendie ;
 - 9.6 Caserne ;
 - 9.6.1 Financement ;
 - 9.6.2 Appel d'offre ingénieur en structure de bâtiment ;
 - 9.6.3 Appel d'offre ingénieur en mécanique-électrique ;
10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Dérogation mineurs 4377, Chemin du Pont Mitchell ;
11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;

- 11.1.1 Transfert budgétaire 02.70231.670 et 02.70230.670 pour effectuer Achat de livres et fournitures
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.1.1 Dépôt du procès-verbal de la Régie Inter Municipale de Gestion des Déchets du 27 février 2012 ;
 - 12.1.2 Nouvelle entente de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-St-François ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.048

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 6 FÉVRIER 2012;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 6 février 2012 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.049

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:

Considérant les déboursés en date au 05 mars 2012 déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois février 2012

Salaire (février 2012)	10 706.80\$
Hydro (luminaires janvier 2012)	50.71\$
Receveur Général du Canada (sommaire t4 2011).....	184.37\$
Ministre du revenu du Québec (relevé 1 2011)	330.34\$
Total :	11 272.22\$

Compte payé au 05 mars 2012

2750-0552 Québec Inc. (3 ^e versement 15 mars 2012).....	14 257.31\$
Biolab (analyse d'eau)	86.76\$
Cie Chemin de fer (janvier2012)	333.62\$
Cogéco (internet mars 2012)	103.42\$
Ferme Alane inc (dénéigement borne sèche rang 10 Simpson 2011-2012).....	275.94
**GGL Inc (réparation de la génératrice)	107.42\$
*Ginette L. Rainville (produits nettoyant toilette).....	39.84
Industrielle Alliance (assurance collective 03-2012).....	685.62\$
**Les Pétroles Therrien (essence février 2012).....	222.00\$
*Mégaburo (3 caisse de papiers)	182.32\$
Ministre du revenu Québec (remises février 2012).....	2 443.63\$
MRC (quote part mars 2012 et mutation janvier, billets transport collectif).....	3 042.12\$
Municipalité Village NDBC (biblio internet et téléphone et achat de livres).....	467.11\$
*Petite caisse (eau lait, kleenex, sac poubelle, poste).....	46.96\$
Poste Canada (journal février)	44.96\$
Receveur général du Canada (remises février 2012).....	1 035.60\$
*R. Pagé électricien inc (coin Mitchell et route 259 changer fixture)	373.67\$
Régie Bas St-François (quote part mars 2012).	5789.92\$
S.A.A.Q. (immatriculation pick up)	470.90\$
*Système d'alarme Drummond 2001 (installation 3 boutons panique bureau)	316.18\$
Supérieur propane (location 2 réservoirs pour 2012=114.40 moins crédit 93.99\$)	20.41\$
Téléphone Guèvremont (téléphone et fax mars 2012)	111.85\$
*Transcontinental (avis public entrée vigueur code d'éthique)	143.15\$
Ville de Drummondville (supralocal premier versement mars).....	2465.33\$
Ville de Warwick (piscine non résident)	103.60\$
*VISA (courrier recomm.vente pour taxes, 2 cadenas, 4 clés bornes sèches)	308.78\$
Xerox (photocopies et location 15/22)	1 062.60\$
Remboursement taxes non résidant (37.50\$ en 2012)	37.50\$
Total :	38 878.19\$

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 50 150.41\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS:

La parole est accordée aux gens présents.

DEMANDE DÉNEIGEUR:

2012.050

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de demander à l'entrepreneur en déneigement de porter une attention particulière des boîtes aux lettres.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

COMITÉ BÂTISSE:

2012.51

Considérant que le chef pompier, monsieur Lafrenière et la responsable de la bibliothèque, madame Montésinos sont des ressources importantes;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'exiger la présence du responsable de la bibliothèque et incendie sur le comité bâtisse – rénovation caserne et bibliothèque. Que monsieur Stéphane Dionne, Eric Allard, Daniel Dufort et Jacqueline Demers soient les représentants du comité bâtisse. Que cette résolution modifie la résolution # 2012.032

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES:

7.1 DEMANDE CPTAQ RANG 13 WENDOVER;

DEMANDE D'APPUIE CPTAAQ-LOT 374Ptie

reporté

7.2 DEMANDE CPTAQ ROUTE 122;

2012.052

DEMANDE D'APPUIE CPTAAQ-LOT 1Ptie

Considérant la demande de madame Danielle Bélisle qui désire que des activités d'hébergement et de récréation soient autorisés par la Commission de la Protection du Territoire et des Activités Agricoles sur un terrain de 25,5 hectares identifié comme étant une partie du lot 1-1 du rang VIII du canton de Simpson;

Considérant qu'une résidence existe sur ce terrain depuis 1891 et que conséquemment des droits acquis résidentiels sont rattachés à l'immeuble;

Considérant que le terrain se situe dans un secteur déstructuré où il existe déjà plusieurs résidences et commerces et que ce terrain ne pourrait être récupéré pour une activité agricole viable puisque le sol y est peu propice aux cultures(type de sol; 4,6,P et 4,4 PW);

Considérant que la Commission a déjà émis plusieurs autorisations résidentielles et commerciales dans ce secteur et qu'un filot déstructuré a été créé en face de ce terrain le long de la route # 122;

Considérant que ces activités sont reliées directement à l'histoire du Village du Carmel qui existait à cet endroit aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles et que la mise en valeur de ce site est relié au projet;

Considérant que des sentiers pédestres, équestres et canins seront aménagés exclusivement pour le plaisir et l'agrément des clients de l'auberge, des propriétaires et des personnes autorisés par les propriétaires;

Considérant que les fossés de ligne seront nettoyés pour améliorer la croissance du jeune boisé qui s'y trouve;

Considérant que le projet générera des retombées économiques intéressantes pour la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse et les municipalités avoisinantes;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et que la municipalité accepte de modifier sa réglementation d'urbanisme pour en rendre le projet conforme;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité que les membres du conseil appuient la demande présentée par madame Bélisle

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.053

7.3 DEMANDE ELODIE MILLS-MONTESINOS;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort de référer la demande au Comité d'emploi de Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.054

8. ADMINISTRATION;

8.1 TRANSPORT ADAPTÉ DEMANDE 2012;

Considérant les demandes pour le transport adapté;

Considérant que la loi oblige la municipalité à offrir le service sur son territoire ;

Considérant que la municipalité peut offrir le service à l'extérieur de son territoire ;

Considérant que depuis 2007 la municipalité accepte un montant maximum de 250\$ pour les déplacements à l'extérieur de son territoire par personne admissible;

Considérant que la démarche doit être refaite chaque année;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de confirmer notre engagement à offrir un service de transport adapté dans le volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté à compter du 1^{er} janvier 2012.

De confirmer l'engagement de la municipalité à défrayer un montant maximal de 250\$ annuellement (correspondant au 20% du coût). Le coût total étant calculé à 0.40\$ du kilomètre.

Que le Ministère des Transports défraie 75% du coût total;

Que l'utilisateur doit contribuer pour un montant de 5% du montant total estimé.

Que le mode d'organisation retenu est la subvention directe à l'utilisateur.

D'autoriser la directrice générale, Valérie Aubin à faire les demandes et démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.055

8.2 TRANSPORT ADAPTÉ RÉSULTAT 2011;;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'approuver l'état financier et de confirmer au Ministère des Transports les sommes qui ont été utilisées pour les transports adaptés dans le volet souple, subvention directe aux usagers.

État des résultats
Transport adapté
Subvention directe à l'utilisateur

Au 31 décembre 2011
2 usagers

Revenus	
Part de l'utilisateur	150.00\$
Contribution municipale	500.00\$
Subvention Gouv. MTQ	1 478.75\$
Revenus total :	2 128.75\$
Dépenses	
Subvention aux usagers	1 978.75\$
Part de l'utilisateur	150.00\$
Dépenses total :	2 128.75\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.056

8.3 XEROX;

Considérant la proposition de Xerox pour un photocopieur plus récent et plus avancée technologiquement;

Considérant la possibilité d'avoir une meilleure performance au niveau de la vitesse de l'appareil;

Considérant la possibilité de conserver 4 magasins d'alimentation;

Considérant la possibilité d'imprimer le journal avec la page couverture en couleur et le corps du journal en blanc;

Considérant la possibilité de renouveler notre bail pour 60 mois au coût de 265\$ par mois et les photocopies au coût de 0.0090\$ pour noir et blanc et 0.0750\$ couleurs gelées pendant 5 ans;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter la proposition de Xerox pour la location sur 60 mois du modèle WC 7535 couleurs multi fonctions. Que le maire Michel Bourgeois et la directrice générale Valérie Aubin soient autorisés à signer le nouveau contrat de location.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.057

8.4 MOIS DE L'ARBRE;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de participer au mois de l'arbre. D'autoriser un montant de 100 \$ pour l'achat de 4 casquettes à faire tirer à l'école et d'un arbre fruitier à faire tirer parmi les gens ayant venu chercher des arbres.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 CONGRÈS ADMQ;

2012.058

Considérant la tenue du congrès annuel au Centre des congrès de Québec les 6-7-8 juin 2012;

Considérant le cout d'inscription de 450\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès 2012 qui se tiendra à Québec. Que les dépenses de déplacement, hébergement et repas seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

2012.059

Considérant la liste des propriétés en défaut de paiement de taxes en date du 5 mars 2012 à l'Annexe A;

Annexe A	
- 9159-2329 Québec inc. - Matricule : 9500-64-8060 (168P / WE)	Municipale : 3 821.90\$ Scolaire : 1 007.60\$ Total : 4 829.50\$
- Sylvie Bergeron - Matricule : 8895 66 805 (351 P / WE) 3198, 9 ^e rang Wendover	Municipale : 991.51\$ Scolaire : 502.61\$ Total : 1 494.12\$
- Mario Lebeau - Matricule : 9593 89 5365 (5-1, 5P / SI 10) 1897, 10 ^e rang Simpson	Municipale : 882.22\$ Scolaire : 217.36\$ Total : 1 099.58\$
- Michael Morrissette 8998 35 5778 (506 P / WE) 2665, route Boucher	Municipale : 400.16\$ Scolaire : 227.75\$ Total : 627.91\$
- Michel Deslandes 9797 93 6025 (22 P / HO8) 3185, rang 1 Horton	Municipale : 246.65\$ Scolaire : 503.08\$ Total : 749.73\$

Considérant que la publication de l'avis dans les journaux par la MRC;

Considérant la vente pour taxes le jeudi 14 juin 2012 à la salle du conseil de la MRC Drummond

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et résolu d'envoyer la liste à la MRC Drummond par courrier recommandé ou en main propre avant le 9 mars 2012.. Que les paiements après l'envoi devront être faits directement à la MRC Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.7 LOCATION SALLE PÉRIODE DES FÊTES 2012-2013;

2012.060

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de reporter le tirage en mai pour 2012 pour le tirage puisque les documents n'ont pas pu être insérer dans le journal de mars.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.061

8.8 COMMISSION ITINÉRANTE FQM LE 20 MARS 2012 DU FINANCEMENT POUR VOS PROJETS VERTS;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'inscrire Stéphane Dionne, Marie-Lyne Landry, Éric Allard à la commission itinérante de la FQM au coût de 95\$ chacun plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.062

8.9 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAXATION RUISSEAU DES PRAIRIES ET SES EMBRANCHEMENTS;

Avis de motion donnée par Stéphane Dionne qu'à une prochaine session sera adopté un règlement pour facturer les frais du nettoyage du ruisseau des prairies et ses embranchements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.063

8.10 – Réforme cadastrale - conditions d'aliénation d'anciens chemins municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame du Conseil est propriétaire de plusieurs immeubles qui ont déjà été utilisés comme chemins publics qui sont en voie d'être identifiés par la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait se départir de certains de ces immeubles si les propriétaires riverains lui en font la demande;

ATTENDU QU'IL y a lieu de faire part aux personnes intéressées des conditions d'une telle aliénation;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle aliénation;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUELINE DEMERS, APPUYÉ PAR DANIEL DUFORT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame du Conseil est prête à désaffecter comme chemin public certaines parcelles de terrains de son territoire, aux conditions suivantes :

- 1- La priorité sera accordée au propriétaire riverain d'une telle parcelle;
2. Ce propriétaire doit présenter une offre écrite d'achat aux conditions stipulées à la présente résolution, à savoir que :
 - a) La municipalité ne fournira aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;
 - b) Le prix de vente s'établit à la valeur au rôle de chaque parcelle;
 - c) Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Sur réception d'une telle demande, le conseil pourra, à son gré, autoriser la vente par résolution et autoriser son maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET 31 JANVIER 2012;

2012.064

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 décembre 2011;

Total des déboursés Paroisse / Village	2 066.80\$
Total des recettes Paroisse / Village	(48 304.62\$)
Total des rec. – déb. Paroisse / Village	(46 237.81\$)
Total 50% Paroisse / Village :	(23 118.91\$)
Total des déboursés Paroisse	422.89\$
Total des déboursés Paroisse 34.29%	5 040.60\$
Total dû :	(17 655.42\$)

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 janvier 2012;

Total des déboursés Paroisse / Village	1 285.61\$
Total des recettes Paroisse / Village	(4 070.11\$)
Total des rec. – déb. Paroisse / Village	(2 784.50\$)
Total 50% Paroisse / Village :	(1 392.25\$)
Total des déboursés Paroisse	2 062.87\$
Total des déboursés Paroisse 34.29%	3 030.19\$
Total dû :	3 700.81\$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les factures en demandant la correction sur le mois de février de la facture intact au montant de 1260.81\$ qui n'a pas été déduits de la facture de décembre 50/50 avec le Village et la Paroisse.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 COMITÉ INCENDIE SUBSTITUT; INCENDIE AU 1^{ER} FÉVRIER 2012;

2012.065

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de nommer Stéphane Dionne, Éric Allard et le maire substitut ou son substitut pour siéger au comité incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 VENTE CAMION INCENDIE 1977;

2012.066

Considérant l'appel d'offre par invitation pour la vente du camion incendie Ford700 1977;

Considérant les soumissions reçues :Garage Robert Vallières \$1 730.00.

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'octroyer la vente du camion incendie Ford700 1977 à Garage Robert Vallières au prix de \$1 730.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

9.4 ACHAT COMPRESSEUR;

2012.067

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie en date du 9 novembre 2011;

Considérant la politique relative à l'acquisition de biens et ou services;

Considérant les prix reçus :

Machinerie Benoit et Frères	\$629.99 plus taxes
Quincaillerie Bon-Conseil	\$850.00 plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'entériner l'achat d'un compresseur 60 gallons vertical chez Machinerie Benoit et Frères au coût de \$629.99 plus taxes. Payable 50 /50 avec la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.068

9.5 LOGO INCENDIE;

Étant donné la présentation par l'association des pompiers d'un logo incendie avec les modifications demandées;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser le logo incendie tel que présenté avec l'ajout d'un tiret après le mot « Clotilde ».

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.6 CASERNE;

9.6.1 FINANCEMENT;

Reporté au prochain conseil.

Des informations seront prises afin de faire un règlement d'emprunt pour une partie de la caserne et l'autre partie à même le surplus accumulé.

2012.069

9.6.2 APPEL D'OFFRE INGÉNIEUR EN STRUCTURE DE BÂTIMENT;

Considérant la politique relative à l'acquisition de biens et ou services;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'aller en appel d'offre pour une firme d'ingénieurs en structure de bâtiment pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.070

9.6.3 APPEL D'OFFRE INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE;

Considérant la politique relative à l'acquisition de biens et ou services;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'aller en appel d'offre pour une firme d'ingénieurs en mécanique-électrique pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.071

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 DÉROGATIONS MINEURES- 4377, CHEMIN DU PONT MITCHELL;

Considérant la demande de monsieur Alain Blanchette qui désire que sa résidence bénéficie d'une dérogation mineure pour en rendre l'implantation conforme à la réglementation

Considérant que monsieur Blanchette a rempli les exigences reliées à cette demande,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité que les membres du conseil demandent que la réunion du comité consultatif d'urbanisme fasse l'étude de cette demande le 12 mars 2012 pour que le conseil municipal puisse prendre en considération la recommandation du comité à sa réunion du 2 avril prochain

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

11.1.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE;

2012.072

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de faire un transfert budget du 02.70231.670 Achat de document de 1 000\$ au 02.70230.670 Achat de livres et de renommer le poste Achat de livres, documents et fournitures

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

12.1.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS DU 27 FÉVRIER 2012;

Le procès-verbal du 27 février 2012 est déposé.

12.1.2 NOUVELLE ENTENTE DE LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

2012.73

Considérant que la Régie inter municipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François désire revoir dès maintenant l'entente qui prendra fin le 1^{er} janvier 2017 afin de pouvoir signer des contrats et faire des demandes d'emprunt.

Considérant que plusieurs interrogations ont été soulevées;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et résolu

Que la municipalité a l'intention de rester membre de la Régie.

Que l'on serait d'accord pour réduire le nombre de délégué par municipalité à 1.

Que le nom de la Régie sera Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles.

Que le siège social sera à St-Germain-de-Grantham ou sur le territoire de la Région 04.

Que la Régie pourrait demander une contribution financière supplémentaire s'il s'avérait qu'une limite de tonnage soit établie par le conseil d'administration de la Régie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2012.074

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 22h10.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma / Directrice générale / secrétaire-trésorière